

Séance du 18 octobre 2010

(Reçu en SP de Sélestat le 29/10/2010)

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie, et MM. SIMLER Henri, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHE Patrice, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe**

Absents excusés : **.../...**

Secrétaire de séance : **Mme BOUILLÉ Laurence**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2010

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 03/05/2010.

2. RENOVATION DE L'EGLISE

M. le Maire rappelle la délibération du 28/06/2010 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et à l'autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église de Boesenbiesen.

A ce jour, ladite déclaration préalable a été accordée. De plus, une demande de subvention a été déposée au Conseil Régional d'Alsace dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église. Une fois cette information connue, M. le Maire sollicitera le Conseil Municipal afin de se prononcer sur la réalisation définitive dudit projet photovoltaïque. M. le maire rappelle que ces travaux ne sont pas compris dans les attributions du maître d'œuvre.

Concernant l'opération de rénovation de l'église, le maître d'œuvre travaille actuellement sur l'avant projet sommaire de l'opération globale qui devrait être présenté au Conseil Municipal début 2011.

M. le Maire précise que les travaux de rénovation de la façade Ouest ont été exclus du projet global. En effet, la « réparation » de cette façade revêt un caractère urgent afin d'assurer la sécurité des usagers et du bâtiment. M. le Maire présente les divers devis obtenus pour les travaux susmentionnés et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Crépis : l'entreprise VACHER Franck (67600 MUSSIG) est proposée pour la dépose de l'ancien crépis et la mise en place d'un nouveau. Le montant du devis s'élève à 3 418,60 € HT (soit 4 169,26 € TTC).
- Colombage : l'entreprise ROHR Francis (67390 BOESENBIESEN) est proposée pour le remplacement des poutres endommagées du colombage. Le montant du devis s'élève à 792 € HT (soit 947,23 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **A PRIS BONNE NOTE** des informations relatives au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église communale de BOESENBIESEN ;
- **A PRIS BONNE NOTE** du caractère urgent des travaux de réfection de la façade Ouest de l'église communale de BOESENBIESEN et que lesdits travaux ont été exclus des missions du maître d'œuvre ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux propositions de M. le Maire concernant la réfection de la façade Ouest de l'église communale de BOESENBIESEN quant aux choix des entreprises ;

ADOpte à l'UNANIMITE

3. ECOLE : MATERIEL INFORMATIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du personnel enseignant de bénéficier de matériel informatique plus récent. Il est proposé d'acquérir 5 nouveaux ordinateurs. Divers devis ont été sollicités pour du matériel « tout en un » afin de permettre de gagner de la place et d'installer les 5 ordinateurs. Les offres sont présentées au Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 31/03/2010, délégation lui a été donnée par le Conseil Municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret

ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi, considérant la délégation donnée à M. le Maire et l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant maximum de ladite dépense. M. le Maire se chargera de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse par rapport à l'utilisation qui doit être faite de ces matériels. Le Conseil Municipal sera informé de la proposition retenue et du montant définitif de la dépense.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **FIXE** le montant maximum de la dépense d'acquisition de matériel informatiques (5 ordinateurs complets) à 3 800 € HT (soit 4 544,80 € TTC) ;

ADOpte À L'UNANIMITE

4. CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Pour assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, M. le Maire propose d'engager, en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire, pour le mois de novembre 2010, à raison de 6 heures de services hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CREE** un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} novembre 2010 pour une période d'un mois, soit jusqu'au 30 novembre 2010 ;
- **FIXE** le coefficient horaire de l'emploi à 6/35^{ème}
- **FIXE** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 - IM 292.

ADOpte À L'UNANIMITE.

5. CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE LA CREATION DES EMPLOIS SUIVANTS** :

- ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE à temps non complet, en qualité de non titulaire, pour une durée d'un mois, à compter du 1^{er} décembre 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010. La durée hebdomadaire de service est fixée à 9/35^{ème}.
- ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE à temps non complet, en qualité de non titulaire, à compter du 1^{er} janvier 2011. La durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35^{ème}.

Dans le cadre des deux postes susmentionnés :

- les attributions consisteront à : préparation et exécution des décisions du conseil municipal, élaboration et suivi du budget de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Association Foncière, établissement des mandats et titres, gestion de la paie du personnel et toutes les tâches relatives à la gestion administrative de la commune (état civil, liste électorale, urbanisme, etc....)
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 298 - indice majoré : 293, et de l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : recrutement dans les communes de **moins de 1000 habitants** et dans les groupements de communes dont la **moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet ou pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.** Dans ce cadre, des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

ADOpte À L'UNANIMITE

6. POINT SUR LES TRAVAUX

a) LOTISSEMENT NACHTWEID

M. le Maire présente le récapitulatif des dépenses et recettes relatif à l'opération de création du lotissement NACHTWEID – lotissement à faible consommation économique et durable. La réception des travaux n'a pas encore été effectuée mais ces derniers devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2010. A ce jour, tous les terrains ont été vendus. M. le Maire rappelle la date de validité de l'autorisation de lotir. Cette dernière comprend une deuxième tranche de six lots. Considérant les délais, la réalisation de cette tranche devra être décidée lors d'une prochaine séance.

b) AMENAGEMENT RUE DE L'ECOLE

M. le Maire présente le récapitulatif des dépenses et recettes relatif à l'opération d'aménagement de la Rue de l'Ecole. Les travaux de voirie (lot 1) devraient être achevés d'ici la fin d'année 2010.

c) LOCAL ARCHIVES

L'opération de création d'un local archives au grenier de la mairie est achevée. M. le Maire présente le bilan financier (dépenses/recettes) de cette opération. Le montant des travaux s'élève à 16 955,01 € TTC. Une subvention de 4 252,92 €, au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010, a été touchée.

d) ABRI BUS

Les travaux de construction du nouvel abri bus sont achevés. M. le Maire présente le bilan financier (dépenses/recettes) de cette opération. Le montant des travaux étant resté à la charge de la commune est de 9 388,00 € TTC. Plusieurs subventions (Conseil Régional – Bois, Conseil Général 67) ont été perçues.

7. LOGICIEL CHASSE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 20/03/2010 concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion de la chasse pour un montant de 652,50 € HT (soit 780,39 € TTC). M. le Maire précise que les coûts (achat + maintenance) engendrés par cette acquisition peuvent être mis à la charge des propriétaires fonciers concernés par la répartition du produit de la chasse.

Considérant que cette acquisition revêt une utilisation particulière et ne bénéficiant qu'aux propriétaires fonciers concernés, M. le Maire propose de mettre à leur charge l'acquisition et les frais de maintenance et de mise à jour dudit logiciel.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** que le montant HT de l'acquisition dudit logiciel (652,50 €) sera récupéré auprès des propriétaires fonciers, en déduction du produit de la chasse à répartir, sur une durée de 5 ans à compter de 2010 (soit 130,50 € par an) ;
- **DECIDE** que les frais annuels de maintenance et de mise à jour (soit 217,07 € TTC) – seront également mis à la charge des propriétaires fonciers, en déduction du produit de la chasse à répartir.

ADOpte À L'UNANIMITE

8. DIVERS ET INFORMATIONS

a) PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 06/12/2010 à 20h30 en mairie de BOESENBIESEN.

b) COMMISSION COMMUNICATION

La commission chargée de l'élaboration du bulletin communal 2010 se réunira à cet effet le mercredi 03/11/2010 à 20h en mairie.

c) ILLUMINATION DE NOËL

M. le Maire rappelle le souhait de revoir les décorations et illuminations mises en place pendant la période festive de fin d'année. Il semble nécessaire de revoir la mise en valeur des entrées de

village et de la place de la mairie. La participation de l'école et le soutien des particuliers sont envisagés.

Une réunion de travail, supervisée par M. KEUSCH Jean-Jacques aura lieu le mercredi 03/11/2010 à 20h30 en mairie de BOESENBEISEN. Les conseillers municipaux mais également les particuliers intéressés peuvent prendre part à cette réunion. Un appel aux volontaires sera fait par le biais de la note d'informations.

d) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la Plan Communal de Sauvegarde qui devrait être institué dans chaque commune. Ce plan définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

M. le Maire précise qu'une commission sera créée afin de rédiger le plan communal de sauvegarde de la commune. Les pompiers locaux ainsi que les conseillers municipaux intéressés seront associés à cette démarche. Une réunion sera prévue ultérieurement. L'ensemble des conseillers municipaux y sera convié.

e) RAPPORT ANNUEL 2009 DU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE SELESTAT ET DE SES ENVIRONS

Le rapport annuel 2009 sur le service public de l'assainissement – station d'épuration et réseaux intersyndicaux du syndicat mixte pour le traitement des eaux de Sélestat et de ses Environs (SYMTESE) est présenté au Conseil Municipal. Ce document est disponible et consultable en mairie.

f) RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination de l'assainissement est présenté au Conseil Municipal. Ce document est disponible et consultable en mairie.

g) RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale est présenté au Conseil Municipal. Ce document est disponible et consultable en mairie.

h) ECOLE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal, pour information, du courrier en date du 27/09/2010, émanant de Mlle KITTLER Marjorie, enseignante en section CP/CE du RPI BOESENBIESEN/SCHWOBSHEIM. Considérant que son organisation entraîne une utilisation importante de la photocopieuse et de papier, cette dernière précise qu'une participation de 105 € (5 €/enfant) sera versée à la commune au titre des frais de fournitures administratives (papier, maintenance copieur, etc.).

i) PERISCOLAIRE INTERCOMMUNAL DE RICHTOLSHEIM

M. le Maire présente un bilan de la fréquentation du périscolaire intercommunal de RICHTOLSHEIM depuis la rentrée scolaire 2010/2011. Une hausse de fréquentation est constatée, cependant des places restent disponibles.

j) FETE DES PERSONNES AGEES

La fête des aînés aura lieu le dimanche 09 janvier 2010. Un planning sera établi concernant la répartition des tâches afférentes à la préparation et au bon déroulement de cette fête.

Différentes possibilités d'animation de cet après midi sont envisagées et seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.